reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957

GEOMETRE-EXPERT
Conseiller Valoriser Garantir
(N° d'inscription : 5129 - 6430)

COMMUNE DE VALBONNE / BIOT

Route du Parc - Parc des Bouillides - Piste de la Source - Rue Albert Caquot / AZU STEP BOUILLIDES

PLAN TOPOGRAPHIQUE PARTIEL

Planche n°6

NOTA : le présent plan ne vaut que pour l'objet de la mission désigné ci-dessus

Echelle : 1/500 ème

0 20m 40m

LÉGENDE :

- XX.XX : Points topographiques mesurés de façon traditionnelle
- XX.XX : Points topographiques mesurés au scanner laser dynamique (précision : +- 5cm)
- : Application cadastrale brute (limite informative sans valeur juridique)
- : Application aux limites apparentes

Nota : Les limites n'ont fait l'objet d'aucun bornage et résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale SAUF indication contraire indiquée sur le présent plan.

Nota : Toute implantation d'une construction à proximité d'une limite NON BORNÉE, devra être précédée d'un BORNAGE de ladite limite.

Nota : La superficie d'un terrain n'est définitive que si l'ensemble des limites dudit terrain sont BORNÉES.

Nota : Système de coordonnées RGF93 CC44. Calage par système GPS (précision ±5 cm) SANS COMPENSATION sur la projection conique

Nota : Le nivellement est rattaché au NGF par système GPS (précision ±5 cm)

: Clôture
: Mur clôture
: Mur
: Restanque
: Talus
: Re. Aérien
: Poteau F.tel
: Poteau F.tel + luminaire
: Poteau EDF
: Poteau EDF + luminaire
: Mitoyenneté de l'ouvrage
: Propriété privative de l'ouvrage
: Indication propriété
: Zone impénétrable
: Divers
: Olivier
: Pin
: Fruitier
: Yucca
: Chamaerops
: Palmier

EXTRAIT CADASTRAL : Echelle 1/10 000

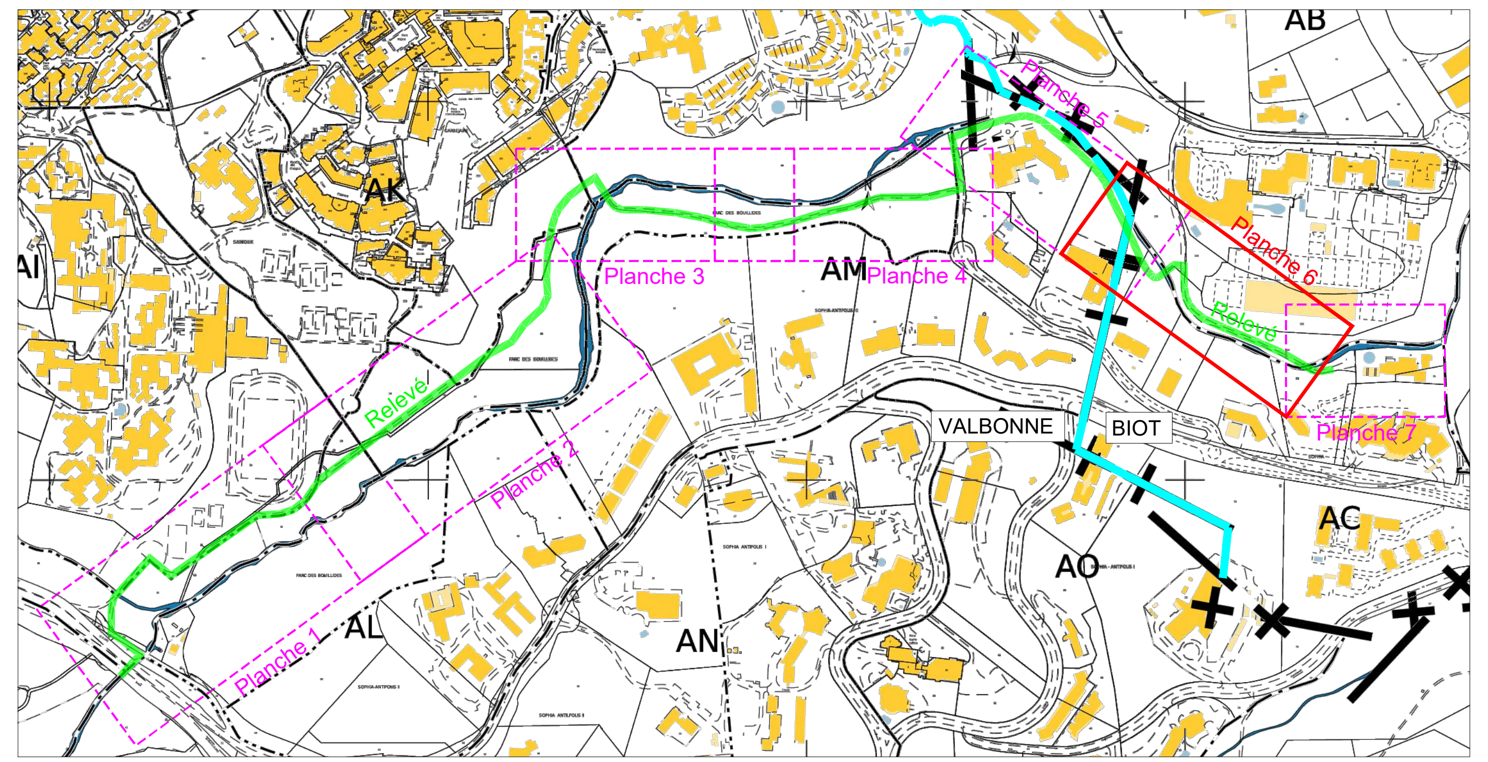

Image aérienne : Echelle 1/10 000

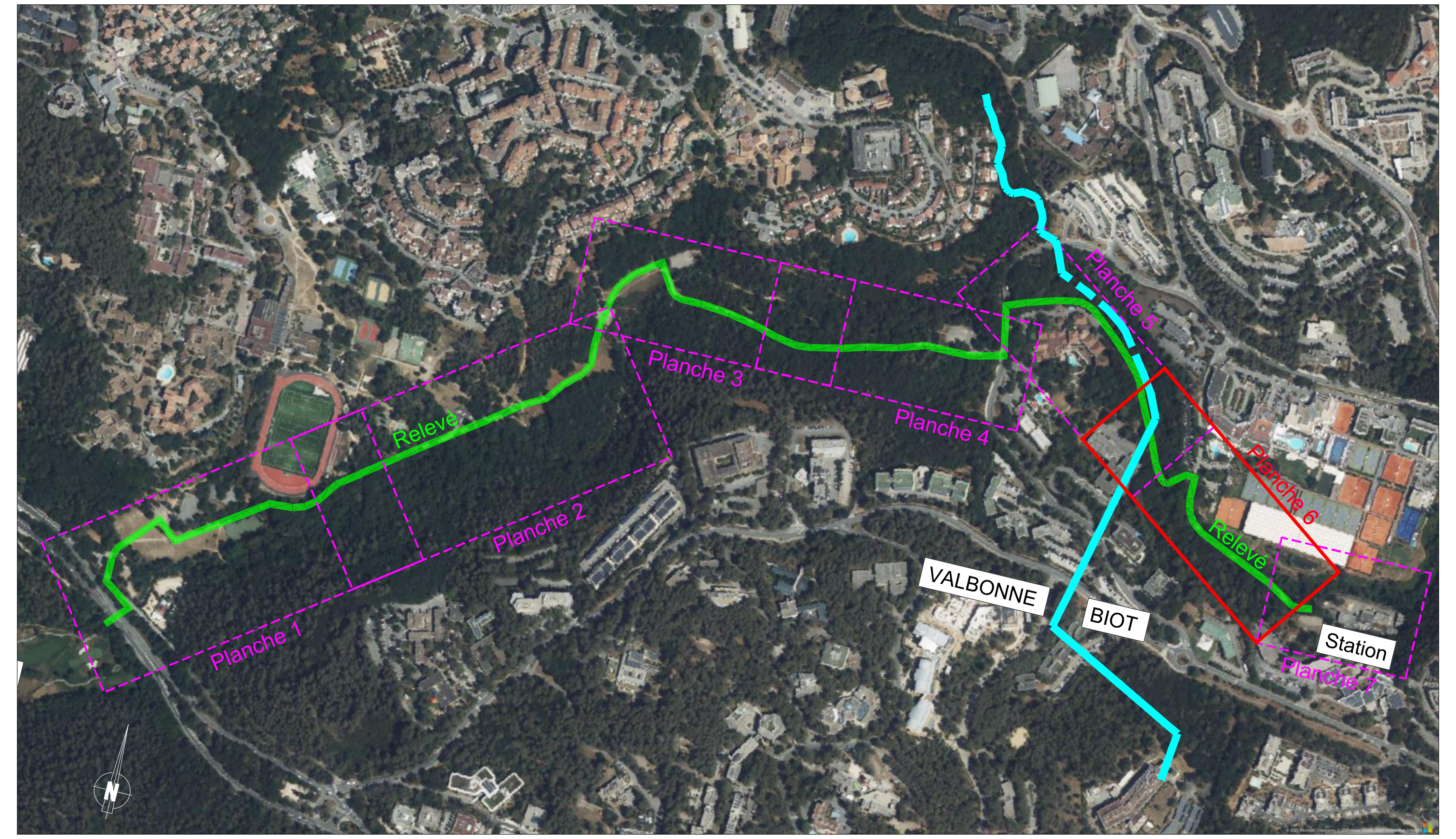

PYTHAGORE
Géomètres-Experts Associés

Date	Description
08/07/2025	Plan topographique

Nos références

Dossier : d:\dp dropbox\administratif pythagore\$roquefort\2025\25-7733\25-7733 00 topo\25-7733 00 topo.dwg - Présent° : 1.500

Date création Fichier info : 23/07/2025
Date d'enregist. : 23/07/2025 12:57:04
Date impression : 23/07/2025 1:02:54

Les dates et noms indiqués ci-dessus dans "nos références" ne sont qu'indicatifs. Seuls les dates ci-dessous et le titre de la présente page de garde indiquent l'objet exacte du présent document.

Plan graphique issu d'un fichier informatique. Seul le document revêtu du cachet "Géomètre-Expert" et signé sera considéré comme contractuel.

REPRODUCTION RESERVÉE (Loi du 11 mars 1957)